DRH/2023/429

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Adjoint administratif principal de 2ème classe

CDG83
Arrivée n°
NUM 2023-6837 NUM
Enregistrée le 29/08/2023

Nous, Alain CAYMARIS,
Maire de la ville de TRANS-EN-PROVENCE,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU la délibération en date du 20 juin 2007, après avis du CTP réuni le 07 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade ;

VU la délibération en date du 05 décembre 2016, transposant les ratios fixés en 2007 aux nouvelles dénominations à la suite de la refonte des grades ;

VU l'arrêté municipal DRH/2020/576, en date du 31 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion, après avis des membres du comité technique compétent ;

ARRÊTONS

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

	Nom et prénom	Situation	Examen professionnel	Date de nomination
1	Fanny BERNARDIN	Adjoint administratif 06ème échelon depuis le 30/05/2023	Oui	01/12/2023
2	Justine CARDONA	Adjoint administratif 07ème échelon au 23/10/2023	Oui	01/12/2023

	Promouvables	Inscrits sur le tableau d'avancement
Nombre de femmes	3	2
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	3	2

PP

DRH/2023/429

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement de grade sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à TRANS-EN-PROVENCE,
Le 25 août 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE
83 (VAR)

A. CAYMARIS

DRH/2023/430

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Adjoint administratif principal de 1ère classe

Nous, Alain CAYMARIS,
Maire de la ville de TRANS-EN-PROVENCE,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU la délibération en date du 20 juin 2007, après avis du CTP réuni le 07 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade ;

VU la délibération en date du 05 décembre 2016, transposant les ratios fixés en 2007 aux nouvelles dénominations à la suite de la refonte des grades ;

VU l'arrêté municipal DRH/2020/576, en date du 31 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion, après avis des membres du comité technique compétent ;

ARRÊTONS

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

	Nom et prénom	Situation	Examen professionnel	Date de nomination
1	BAUDELIN Cynthia	Adj. admin. princ. de 2ème cl. 09ème échelon depuis le 01/08/2022	Non	01/12/2023
2	HOURT Laurie	Adj. admin. princ. de 2ème cl. 09ème échelon depuis le 30/06/2023	Non	01/12/2023
3	SOLDEVILA Aurélie	Adj. admin. princ. de 2ème cl. 09ème échelon depuis le 03/08/2023	Non	01/12/2023

	Promouvables	Inscrits sur le tableau d'avancement
Nombre de femmes	4	3
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	4	3

PP

DRH/2023/430

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement de grade sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à TRANS-EN-PROVENCE,
Le 25 août 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE
83 (VAR)

A. CAYMARIS

DRH/2023/431

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Adjoint technique principal de 2ème classe

Nous, Alain CAYMARIS,
Maire de la ville de TRANS-EN-PROVENCE,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU la délibération en date du 20 juin 2007, après avis du CTP réuni le 07 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade ;

VU la délibération en date du 05 décembre 2016, transposant les ratios fixés en 2007 aux nouvelles dénominations à la suite de la refonte des grades ;

VU l'arrêté municipal DRH/2020/576, en date du 31 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion, après avis des membres du comité technique compétent ;

ARRÊTONS

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

	Nom et prénom	Situation	Examen professionnel	Date de nomination
1	Jean-Michel LOVERO	Adjoint technique 08ème échelon depuis le 01/01/2022	Non	01/12/2023

	Promouvables	Inscrits sur le tableau d'avancement
Nombre de femmes	1	0
Nombre d'hommes	2	1
TOTAL	3	1

PP A.C

DRH/2023/431

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement de grade sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à TRANS-EN-PROVENCE,
Le 25 août 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE 83 (VAR)

A. CAYMARIS

DRH/2023/432

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Adjoint technique principal de 1ère classe

Nous, Alain CAYMARIS,
Maire de la ville de TRANS-EN-PROVENCE,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU la délibération en date du 20 juin 2007, après avis du CTP réuni le 07 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade ;

VU la délibération en date du 05 décembre 2016, transposant les ratios fixés en 2007 aux nouvelles dénominations à la suite de la refonte des grades ;

VU l'arrêté municipal DRH/2020/576, en date du 31 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion, après avis des membres du comité technique compétent ;

ARRÊTONS

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

	Nom et prénom	Situation	Examen professionnel	Date de nomination
1	Christelle LARGILLIÈRE	Adj. tech. princ. de 2ème cl. 09ème échelon depuis le 01/01/2022	Non	01/12/2023
2	Sandrine POLIDOR	Adj. tech. princ. de 2ème cl. 09ème échelon depuis le 21/07/2022	Non	01/12/2023
3	Corinne SAMSON	Adj. tech. princ. de 2ème cl. 10ème échelon depuis le 21/07/2022	Non	01/12/2023

	Promouvables	Inscrits sur le tableau d'avancement
Nombre de femmes	3	3
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	3	3

PP AC

DRH/2023/432

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement de grade sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à TRANS-EN-PROVENCE,
Le 25 août 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE
83 (VAR)

A. CAYMARIS

DRH/2023/433

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

COMMUNE DE TRANS-EN-PROVENCE

Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
Adjoint d'animation principal de 1ère classe

Nous, Alain CAYMARIS,
Maire de la ville de TRANS-EN-PROVENCE,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;

VU la délibération en date du 20 juin 2007, après avis du CTP réuni le 07 juin 2007, fixant les ratios d'avancement de grade ;

VU la délibération en date du 05 décembre 2016, transposant les ratios fixés en 2007 aux nouvelles dénominations à la suite de la refonte des grades ;

VU l'arrêté municipal DRH/2020/576, en date du 31 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion, après avis des membres du comité technique compétent ;

ARRÊTONS

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

	Nom et prénom	Situation	Examen professionnel	Date de nomination
1	Nicolas GARCIN	Adj. d'anim. princ. de 2ème cl. 09ème échelon depuis le 01/08/2022	Non	01/12/2023

	Promouvables	Inscrits sur le tableau d'avancement
Nombre de femmes	0	0
Nombre d'hommes	1	1
TOTAL	1	1

PP A.C

DRH/2023/433

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement de grade sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité.

Fait à TRANS-EN-PROVENCE,
Le 25 août 2023.

Le Maire,

MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE 83 (VAR)

A. CAYMARIS